



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide sociale

Question écrite n° 132384

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la condition souvent précaire des aidants familiaux. Le rapport d'activité 2011 de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNASA), adopté le 17 avril 2012, rappelle qu'en France aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus - dont 57 % de femmes - qui aident de manière régulière et à domicile un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap. En substance, il décline vingt et une mesures pour améliorer leur situation. Partant du constat que le dialogue entre aidants et professionnels est parfois difficile, teinté d'incompréhension réciproque, il préconise entre autres de former les professionnels aux incidences familiales du handicap, de la maladie, de la grande vieillesse, à la compréhension de la relation aidant-aidé et à la complémentarité des interventions de l'aidant et du professionnel. Il l'interroge sur sa position à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132384

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3230

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)